

RÈGLEMENT PARTICULIER DES ÉPREUVES (RPE) Régionale Masculine Bourgogne-Franche-Comté saison 2026-2027

Art 1 - GÉNÉRALITÉS

Nom de l'épreuve	Régionale BFC Masculine	
Catégorie	SENIOR	
Abréviation	RGM	
Commission sportive référente	CSR BFC	
Forme de jeu	6x6	
Hauteur du filet	2m43	
Taille du terrain	9m x 18m	
Genre	Masculin	

Art 2 - PARTICIPATION DES GSA

Nombre d'équipes engagées dans l'épreuve	15
Compétition nécessitant un droit sportif	NON
Nombre maximum d'équipes ou collectifs par GSA	Illimité
Les GSA engagés sont soumis à des obligations DAF régionales	Non

Art 3 - LICENCES DES JOUEURS

Licence autorisée dans l'épreuve pour les joueurs	Compétition Extension volley ball / Option OPEN / Option Projet de Performance Fédéral (PPF)
Licence mutation autorisée	Régionale et Nationale
Nombre de joueurs maximum autorisé sur une FDME	14 (Si plus de 12, minimum 1 libero)
Catégories autorisées	
Senior	Oui
M21	Oui
M18	OUI Simple surclassement
M15	Oui triple surclassement régional
M13	Interdiction

Art 4 - LICENCES DES OFFICIELS

Licence obligatoire pour l'entraîneur et les entraîneurs adjoints	ENCADREMENT « extension éducateur sportif »
Licence obligatoire pour le médecin et autres soignants	ENCADREMENT « extension soigneur »
Licence obligatoire pour les arbitres et marqueurs	ENCADREMENT « extension arbitre »

Art 5 - CONSTITUTION DES COLLECTIFS ET DES ÉQUIPES

Dans le collectif, des joueurs inscrits sur la feuille de match	
Nombre maximum de joueurs mutés et/ou option « OPEN »	4
Nombre maximum de licences PPF (Option Projet de Performance Fédéral)	3
Nombre maximum de jeunes joueurs (jusqu'à M21) participant à une autre rencontre en Nationale/régionale/départementale le même week-end (double qualification)	Illimité
Nombre maximum de joueurs étrangers hors UE	Illimité
Regroupement de clubs / regroupement de licenciés	Oui avec interdiction de participation aux play-off
Bassin de pratique	OUI avec option OPEN
Nombre minimum de joueurs issus de la formation française	3

Art 6 - CALENDRIER

Jour officiel des rencontres	Samedi
Horaire officiel des rencontres	20h
Plages d'implantation autorisées	Vendredi 20h30-21h30, samedi 15h-21h, dimanche 10h – 16h
Modification d'implantation autorisée	Oui
Délai minimum de la demande	15 jours avant la date initiale de la rencontre
Délai de réponse	10 jours après la demande de modification
<i>Sans réponse du club adverse sous 10 jours, une demande de modification de calendrier est automatiquement validée si le club recevant en fait la demande à la CSR.</i>	
En cas de demande de modification hors délais, la demande est soumise obligatoirement à l'accord du club adverse. Sans réponse le mercredi précédent la date initiale de la rencontre, la demande est automatiquement refusée.	
Accord de la commission sportive obligatoire	Oui
Interdiction de changer de weekend	Dernière journée de chaque phase
Interdiction de jouer au-delà de la date fixée par la CSR	Dernière journée de chaque phase
En cas de forfait au match aller, l'équipe qui ne s'est pas déplacée jouera son match retour à l'extérieur	Oui
Possibilité de coupler deux déplacements sur un même week-end pour limiter les trajets	Oui, dans la limite d'un match par jour

Art 7 - PROTOCOLE DES RENCONTRES

Heure programmée de la rencontre	H
Présence des arbitres	H- 60 minutes
Présence marqueur	H- 60 minutes
Installation du terrain et du matériel terminée	H- 30 minutes
Contrôle des présences et signature de la feuille de match.	H- 30 minutes
Tirage au sort	H- 30 minutes
Échauffement au filet	H- 15 minutes
Délai minimum entre 2 rencontres	40 minutes

Chaque participant doit **OBLIGATOIREMENT** se munir de sa gourde ou contenant personnel.

Le GSA recevant doit fournir un accès à de l'eau potable dans le respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Art 8 - COMMUNICATION DES RÉSULTATS

GSA responsable de la saisie des résultats et de l'envoi de la FDME	GSA organisateur
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du vendredi	Avant 2h00 (samedi)
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du samedi	Avant 2h00 (dimanche)
Saisie des résultats sur le site FFV pour les rencontres du dimanche	Avant 2h00 (lundi)
Expédition des feuilles de match : FDME obligatoire, ou téléchargement de la FDM papier dans la saisie des résultats, en cas de dysfonctionnement FDME.	

Art 9 - FORMULE SPORTIVE

Le championnat Régional Masculin est divisé en 2 phases:

Phase 1:

Les équipes sont divisées en deux poules de 7 et 8 équipes

Le championnat se déroule en matchs Aller/Retour.

A l'issue de la première phase (Aller-Retour), le classement de chaque poule est établi selon les modalités suivantes :

Rencontre gagnée 3/1 ou 3/0 :	3 points
Rencontre gagnée 3/2 :	2 points
Rencontre perdue 2/3 :	1 point
Rencontre perdue 1/3 ou 0/3 :	0 point
Rencontre perdue par pénalité (P):	-1 point (25-00, 25-00, 25-00)
Rencontre perdue par forfait (F):	-3 points (25-00, 25-00, 25-00 + pénalité)

Quelle que soit l'épreuve, les équipes ayant le même classement sont départagées dans l'ordre des critères suivants :

- Quotient du nombre de points obtenus par le nombre de matchs disputés.
- Quotient du nombre de victoires par le nombre de matchs disputés.
- Quotient du nombre de sets gagnés par le nombre de sets perdus.
- Quotient du nombre de points gagnés par le nombre de points perdus.
- Résultat direct entre les équipes.

Phase 2:

Play-off :

- Les équipes classées 1ères, 2èmes de chaque poule sont qualifiées
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées **sont conservés** pour la 2^{ème} phase.
- Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre poule en matchs aller et retour.
- Les équipes issues de la poule A reçoivent les journées 16 et 17
- Les équipes issues de la poule B reçoivent les journées 15 et 18

Calendrier de la seconde phase

Déroulement des play-off		
J15 20/03/2027	2B – 1A	1B – 2A
J16 03/04/2027	1A – 1B	2A – 2B
J17 10/04/2027	1A – 2B	2A – 1B
J18 24/04/2027	1B – 1A	2B – 2A

Poules de classement de 5 à 8 et de 9 à 12:

- Les équipes classées 3èmes, 4èmes de chaque poule sont qualifiées pour la poule 5 à 8
- Les équipes classées 5èmes, 6èmes de chaque poule sont qualifiées pour la poule 9 à 12
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées **sont conservés** pour la 2^{ème} phase.
- Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre poule en matchs allers et retours.
- Les équipes issues de la poule A reçoivent les journées 16 et 17
- Les équipes issues de la poule B reçoivent les journées 15 et 18

Calendrier de la seconde phase des poules 5 à 8 et 9 à 12 :

Déroulement des poules de classement				
	Poule 5-8		Poule 9-12	
J15 20/03/2027	4B – 3A	3B – 4A	6B – 5A	5B – 6A
J16 03/04/2027	3A – 3B	4A – 4B	5A – 5B	6A – 6B
J17 10/04/2027	3A – 4B	4A – 3B	5A – 6B	6A – 5B
J18 24/04/2027	3B – 3A	4B – 4A	5B – 5A	6B – 6A

Poule 13 à 15

- Les équipes classées 7èmes et 8èmes de chaque poule sont qualifiées pour la poule de 13 à 15
- Les résultats de première phase acquis contre les équipes qualifiées **sont conservés** pour la 2^{ème} phase.
- Chaque équipe rencontre les 2 équipes de l'autre poule en matchs allers et retours.
- Les équipes issues de la poule A reçoivent les journées 16 et 17
- Les équipes issues de la poule B reçoivent les journées 15 et 18

Calendrier de la seconde phase poule 13 à 15 :

Déroulement de la poule 13 à 15		
J15 20/03/2027	7B – 8A	Exempt – 7A
J16 03/04/2027	7A – 7B	Exempt – 8A
J17 10/04/2027	8A – 7B	Exempt – 7A
J18 24/04/2027	7B – 7A	Exempt – 8A

Art 10 - ACCESSION ET RELÉGATION (Droits sportifs) définies par la FFVB

Les droits sportifs attribués en fonction du classement à l'issue de la saison 2026/2027 sont :

Saison 2026-2027		Saison 2027/2028
Classement	1^{er}	Champion RGM et accession PNM
	2^{ème}	Accession PNM
	3^{ème} place à la 15^{ème} place	Maintien en régionale masculine

Remplacement des équipes en cas de places vacantes en PNM :

Ordre de repêchage BFC : 9^{ème} PNM – 1^{er} non-accédant régional (3^{ème} REG) – 2^{ème} = 4^{ème} REG (jusqu'à la fin du play-off régional) – puis 10^{ème} PNM – puis suite classement REGIONAL hors play-off.

Art 11 – BALLONS

Type de ballons autorisé	Article 15 RGES : http://ffvb.org/data/Files/FFVOLLEY_Ballons_Certifies_2023-2024.pdf
GSA devant fournir les ballons	Recevant
Nombre de ballons minimum mis à disposition	16
Ramasseur de balle	Non
Nombre de ballons pour la rencontre	2

Art 12 – FEUILLE DE MATCH

Seule la licence « extension Volley-ball » permet l'inscription d'un joueur sur la feuille de match. *L'option « Open » dans le cadre d'un bassin de pratique, ainsi que l'option « PPF » sont également autorisées.*

Les autres inscrits (entraîneur, entraîneur(s) adjoint(s), arbitre, soigneur, médecin doivent être titulaires d'une licence encadrement accompagnée de l'extension correspondante obtenue avec l'attestation d'honorabilité.

Le marqueur établit la feuille de match sous le contrôle du premier arbitre et l'enregistrement des équipes doit être terminé **trente (30) minutes** avant l'heure de début de la rencontre. Les joueurs seront inscrits dans l'ordre croissant des numéros de maillot.

Si une équipe est incomplète ou ne peut justifier de la qualification de ses joueurs, elle sera déclarée forfait.

ART 13 - CONFORMITÉS ARBITRAGE POUR LES GSA AYANT ENGAGÉ AU MOINS UNE ÉQUIPE EN CHAMPIONNAT RÉGIONAL

L'arbitre référent de l'équipe régionale est obligatoire et doit arbitrer au minimum 3 rencontres en 1er arbitre désigné par la CRA.

Récapitulatif journées de réception lors de la 2ème phase :

Poule A :

- **Journée 16** Weekend du 03/04/2026
- **Journée 17** Weekend du 10/04/2026

Poule B

- **Journée 15** Weekend du 20/03/2026
- **Journée 18** Weekend du 24/04/2026